



## Conseil communal de Chavannes-des-Bois

### EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Dans sa séance du 6 octobre 2025, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

**Décide**

**D'adopter le préavis municipal n°4/2025 : Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré, soit :**

- D'adopter le préavis municipal no 4/2025 et d'adopter le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré et ses annexes tel que présenté).

**Accepté à l'unanimité avec une abstention et deux oppositions.**

Conformément aux articles 160 et ss LEDP pour les objets soumis au référendum, la demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Concernant les décisions soumises préalablement à approbation cantonale, un référendum ne sera possible qu'après la publication de cette dernière dans la feuille d'avis officiel.

L'extrait conforme : l'attestant

CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Président

A blue ink signature of Renato Di Gisi, which appears to read "Renato Di Gisi".

Renato Di Gisi

La Secrétaire



Eléonore Grosclaude

